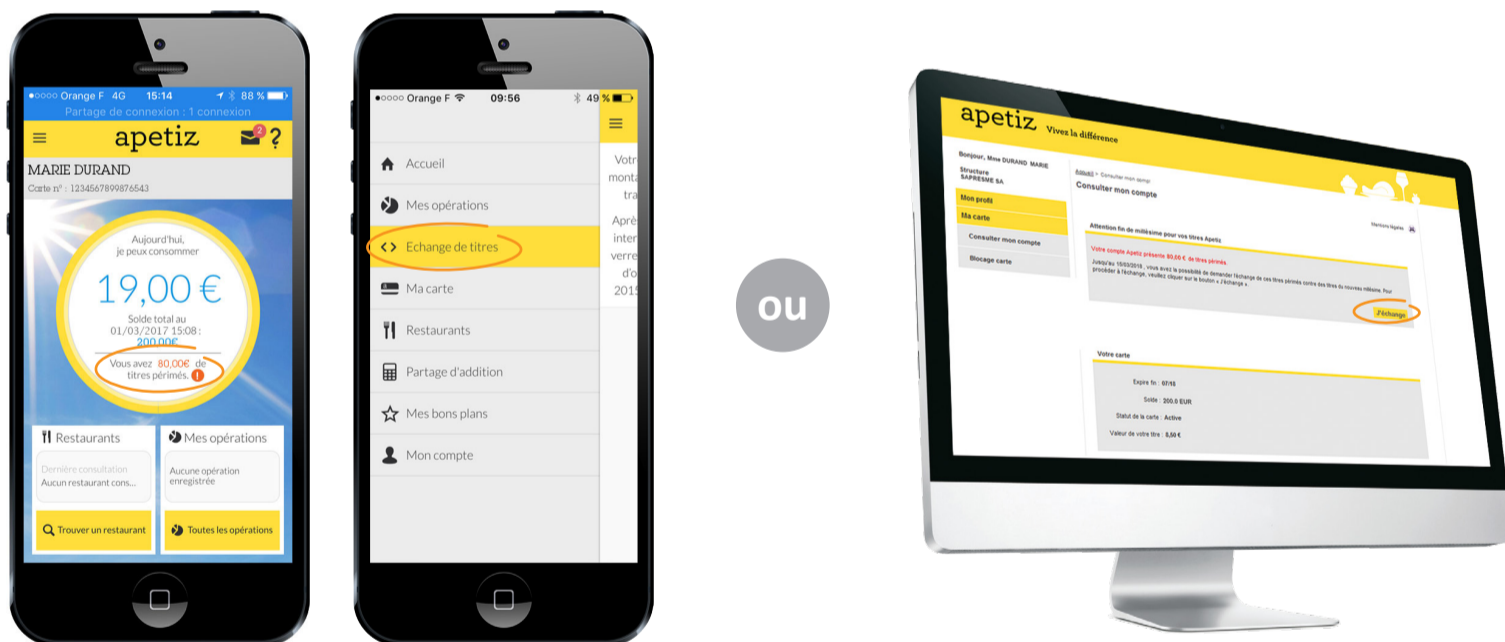


VOUS AVEZ DES TITRES PÉRIMÉS APETIZ 2017 ?

VOUS POUVEZ DEMANDER À LES ÉCHANGER
CONTRE DU NOUVEAU MILLÉSIME !

Entre le 1^{er} et le 15 mars 2018

Effectuez votre demande en quelques secondes sur votre espace personnel
via l'appli mobile Apetiz ou le site www.apetiz.com



Courant Avril 2018

Après validation de votre employeur,
vos titres nouveau millésime seront crédités sur votre compte Apetiz.

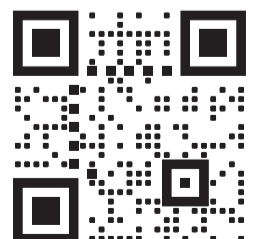
Téléchargez l'appli mobile Apetiz

Pour gérer votre compte directement depuis votre
smartphone ou tablette



Disponible sur
Google play

Disponible sur
App Store



QR plus™